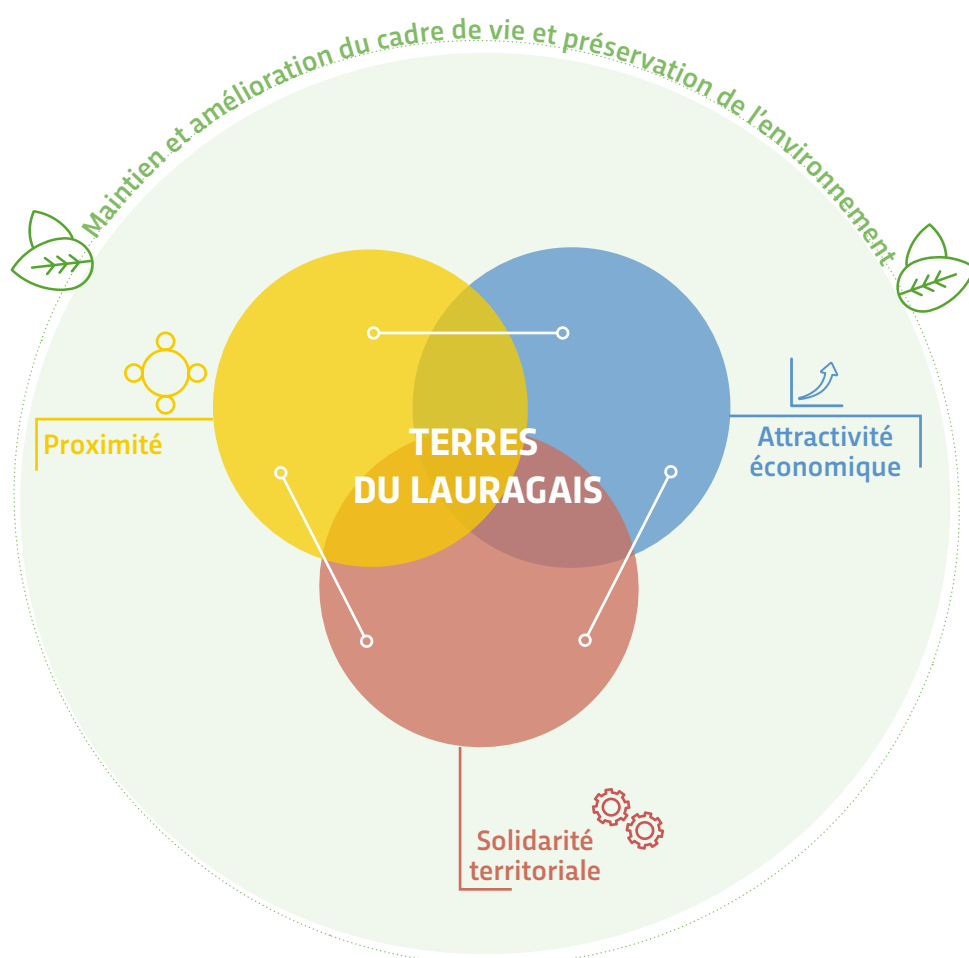


# PROJET de *TERRITOIRE*

horizon 2020-2026

TERRES DU LAURAGAIS,  
ENSEMBLE POUR AVANCER



## SOMMAIRE



p.3  
LE CONTEXTE



p.8  
EN CHIFFRES



p.13  
DES ORIENTATIONS

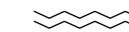
## ANNEXES

1. Diagnostic du Territoire
2. Atelier participatif projet de territoire 1 et 2
3. Tableau de synthèse des pistes d'actions
4. Les compétences de l'intercommunalité

# EDITO



**PRÉSIDENT**  
CHRISTIAN PORTET



Président de la Communauté de communes

Cette proposition est une  
étape essentielle qui pose  
les bases du projet.

S'il n'y a aucune obligation légale à écrire un projet de territoire, il paraît incontournable voire inéluctable d'en élaborer un. La dimension politique d'un tel projet en terme de prospective et de développement local est évidente.

Initié mi-2018 avec l'appui technique du conseil départemental de la Haute-Garonne pour l'élaboration du diagnostic territorial, il a été présenté au conseil communautaire en mars 2019. Un certain nombre de réunions de

travail, auxquelles participaient élus et techniciens a rythmé le reste de l'année pour aboutir à un atelier participatif dont l'objectif fût de définir les actions phares à mettre en place par thématique d'intervention.

Cette proposition est une étape essentielle qui pose les bases du projet. Après les échéances électorales de mars/avril 2020 la nouvelle gouvernance devra s'approprier cette proposition pour l'adapter et surtout approfondir son contenu et ses actions.

# LE CONTEXTE INTERCOMMUNAL LOCAL

Notre communauté de communes est un **Établissement Public de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre**, dit « *Etablissement de projet* ». Les communautés de communes ont été créées en 1992, et ont pour objet « *d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace* » (article 5217-1 du Code Général des Collectivités Territoriales CGCT).

Même si leurs compétences obligatoires sont fixées par la loi, ce sont les communautés de communes, et donc leurs élus communautaires, qui définissent plus précisément l'action intercommunale souhaitée pour leur territoire, en choisissant leurs compétences à partager, et en définissant leurs intérêts communautaires.

L'intérêt communautaire constitue la ligne de partage de certaines compétences entre la commune et l'intercommunalité. Il permet donc pour certaines compétences, de laisser au niveau communal certains champs d'actions, et de faire remonter au niveau intercommunal des actions de ces mêmes compétences qui mériteraient d'être exercées à un niveau plus large, plus efficient, avec des moyens mutualisés.

*Les compétences de droit commun et celles de Terres du Lauragais au 13/12/2019 sont présentées dans un document (Annexe n°4).*

*Depuis la création des communautés de communes, les différentes lois de décentralisation ont renforcé progressivement les intercommunalités afin de confirmer leur rôle de mise en œuvre de projets de territoire.*

La loi NOTRe (loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015, ayant notamment pour objet de renforcer l'intercommunalité, a marqué un changement récent dans le paysage et l'action intercommunale.

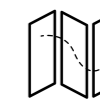
*D'une part, l'évolution du seuil du nombre d'habitants obligatoire par communautés de communes, passant de 5 000 à 15 000 habitants, a redessiné la carte intercommunale française et changé la typologie des EPCI à fiscalité propres.*

*D'autre part, la loi NOTRE a également contribué à renforcer le rôle de l'intercommunalité sur de nouveaux champs d'actions en augmentant les compétences obligatoires des communautés de communes qui passent de manière progressive de 2 à 7 jusqu'en 2020.*



D.Vienne

## UN PROJET DE TERRITOIRE, FEUILLE DE ROUTE POUR NOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



### QU'EST-CE QU'UN PROJET DE TERRITOIRE ? VERS QUEL PROJET DE TERRITOIRE POUR TERRES DU LAURAGAIS ?

**Document non obligatoire, il n'existe pas de cadre réglementaire imposant et définissant ce qu'est un projet de territoire. Le projet de territoire apparaît donc comme un projet volontaire des collectivités locales dont la forme, le contenu et la mise en œuvre sont déterminés par le territoire qui impulse la démarche de lui-même. Par conséquent, même si une méthodologie globale est souvent employée, il existe autant de projets de territoire différents que de territoires.**



Plus précisément, un projet de territoire, c'est un document qui pose le « *cap* » du territoire et dessine une vision prospective au travers de la stratégie partagée. Il se veut fédérateur pour les communes membres autour de valeurs, d'ambitions communes et d'actions à court, moyen et long terme, selon le choix des instigateurs.

C'est donc un moyen de définir clairement ce que les communes membres souhaitent réaliser ensemble pour le développement de leur territoire, mais aussi les modes et les moyens de l'action intercommunale.

Enfin, la réalisation d'un projet de territoire peut également permettre d'affirmer une identité autour d'un projet commun au sein du territoire mais aussi vis-à-vis des partenaires et territoires extérieurs.



**Un projet de territoire, c'est donc une feuille de route pour les élus, mais aussi pour les services, qui permet une lisibilité de l'action intercommunale auprès de tous.**

**Pour Terres du Lauragais, le projet de territoire permettra d'identifier prioritairement les idées forces fédératrices du territoire, les valeurs partagées avec les communes membres.**

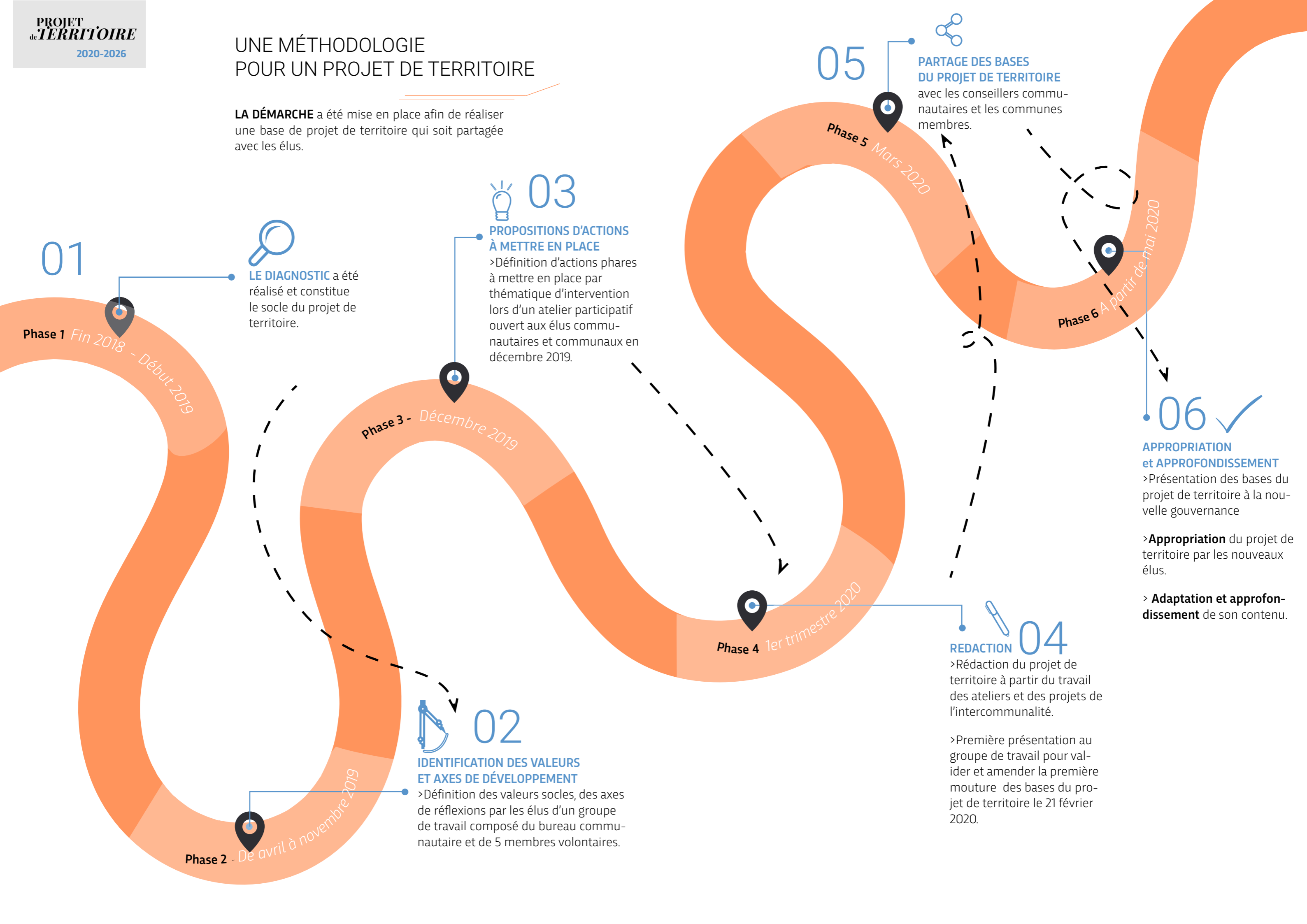
Pour cela, la démarche a été participative : élus communautaires et communaux ont pu participer à des ateliers de travail. L'objectif est d'aboutir à un document qui servira de base, de référence pour les projets intercommunaux à venir au travers de lignes stratégiques et d'actions cohérentes et concrètes insérées dans un plan d'actions à mettre en œuvre pour les années à venir.

Les élus ont souhaité un projet de territoire **simple, vivant, souple et actualisable**. Une évaluation régulière facilitera l'actualisation du document.

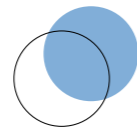
**Car plus qu'un document, un projet de territoire c'est aussi une démarche itérative qui s'adapte aux mutations internes et externes du territoire.**

## UNE MÉTHODOLOGIE POUR UN PROJET DE TERRITOIRE

LA DÉMARCHE a été mise en place afin de réaliser une base de projet de territoire qui soit partagée avec les élus.



# TERRES DU LAURAGAIS EN CHIFFRES



## UNE POPULATION en croissance



**+ 500** nouveaux habitant/an  
**39 639 habitants (2017)**

**70%** de la croissance dû au solde migratoire

**1 ménage sur 2** est une famille avec enfant(s)

**20%** < -15 ans

**15%** >+ de 65 ans

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES >  
TERRES DU LAURAGAIS

## UN TERRITOIRE attractif



**617 km<sup>2</sup>**

**58** communes



## Des atouts TOURISTIQUES



**1** office de tourisme intercommunal

**1** maison de la Haute-Garonne

**20 KM** parcourus par le Canal du Midi (UNESCO)

**1,1** millions visiteurs au Nailloux Outlet Village



## UNE ÉCONOMIQUE DYNAMIQUE

**4000** Établissements Actifs

dont sont issus :

**70%** du secteur du commerce et de l'administration

**97%** de TPE

**12** Zones d'Activités (ZA)

**492** établissements agricoles

## L'EMPLOI À CONFORTER

**9 124** emplois  
**1 emploi pour 2,15 actifs**

**18 126** actifs

Taux de chômage : **8,6%**

**43%** des actifs travaillent  
sur la métropole toulousaine

## UN BON MAILLAGE EN ÉQUIPEMENTS ET EN SERVICES À LA POPULATION



**141** équipements sportifs

**10** établissements d'accueil du jeune enfant

**47** ALAE-ALSH

**1** Maison France Services (MFS)

**13** bibliothèques / médiathèques

**2** Maisons de santé pluridisciplinaires.

**7** EHPA/EHPAD

## UNE MOBILITÉ À FACILITER



**7** lignes de bus dont **1 ligne HOP !**

**86 %** des actifs utilisent la voiture  
pour aller au travail

**2** axes autoroutiers

**1** axe ferré et 3 gares

**2** aires de co-voiturage

# LE PORTRAIT DU TERRITOIRE

## FORCES / OPPORTUNITÉS

- Le territoire se situe dans l'**aire d'influence** de l'aire urbaine toulousaine
- Desservi par différents **réseaux de transport**
- Croissance et **attractivité démographique**
- Présence importante de **familles avec enfants**
- Territoire polarisé autour de Villefranche-de-Lauragais et Nailloux complété par le maillage d'autres **pôles d'équilibre** au nord et au sud
- Un cadre de vie, des paysages et un patrimoine facteurs d'**attractivité résidentielle et touristique**
- Une population plutôt **jeune et active, plutôt diplômée**



PH : Serge Kondrynsin



PH : Serge Kondrynsin



PH : Isabelle Aubry



PH : Serge Kondrynsin



## FAIBLESSES / RISQUES

- Un territoire allongé du nord au sud avec des **axes de communication** traversant est-ouest
- Une forte **dépendance économique** à l'agglomération toulousaine
- Un **besoin croissant en équipements et services**, du fait de l'augmentation de population
- Un secteur économique à **dynamiser**
- Des **déplacements domicile-travail** vers l'agglomération qui entraînent une dégradation de la qualité de vie
- Intercommunalité nouvelle (post fusion): **une identité, un positionnement territorial à trouver**



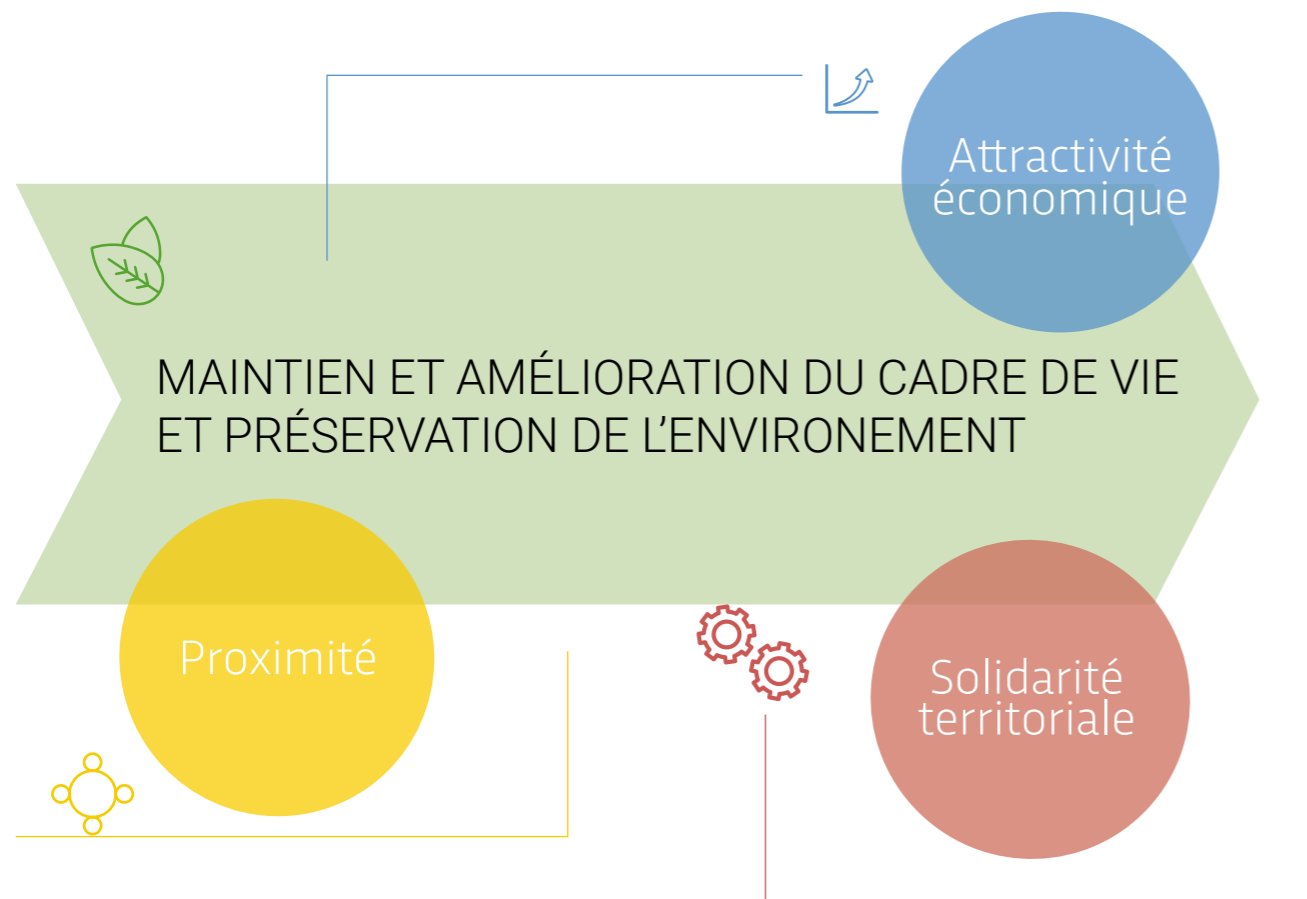
PH : Serge Kondrynsin



PH : Serge Kondrynsin

# UNE STRATÉGIE GUIDÉE PAR DES VALEURS PARTAGÉES

**4 valeurs principales** ont été définies par Terres du Lauragais. Véritables idées forces fédératrices des élus du territoire, elles constituent le socle des actions qui seront mises en place par l'intercommunalité.



## 1 La solidarité territoriale

Parce que c'est le cœur du fonctionnement d'une intercommunalité, et que les communes membres ne sont plus en concurrence entre elles, mais solidaires pour un projet commun efficient, les élus communautaires ont souhaité confirmer le principe d'équilibre et de partage des ressources pour la réalisation d'actions sur l'ensemble du territoire. L'objectif est que les habitants de toutes les communes puissent bénéficier de l'action intercommunale.

Afin d'améliorer le lien entre communes et intercommunalité, les élus affirment le rôle des communes dans l'intercommunalité en les mettant au cœur de la gouvernance communautaire.

## 2 La proximité

Plus que le lien entre les communes et la communauté de communes, le lien entre les habitants et les services intercommunaux apparaît essentiel.

Ayant développé un panel d'offres de services à la population et notamment auprès des publics fragiles ou ciblés (jeunes, jeunes parents, séniors), Terres du Lauragais confirme son objectif d'être au plus près de la population en offrant des services qualitatifs, adaptés et répartis sur l'ensemble du territoire. En parallèle, la communauté de communes veut améliorer la lisibilité de ses actions et services, et améliorer ainsi la proximité entre action publique locale, les habitants, les acteurs locaux (associations, entreprises, etc.) ; usagers de ses services.

Le développement des pratiques sportives et culturelles demeure une volonté forte de Terres de Lauragais. Des actions et une nouvelle communication autour de l'offre territoriale seront repensées.

## 3 L'attractivité économique

L'attractivité économique est un des enjeux prioritaires de l'action intercommunale. Fer de lance des élus, l'action intercommunale doit favoriser la mise en place des conditions d'accueil et de développement des entreprises qui privilégient l'emploi in situ et placent l'humain au centre des préoccupations. Activités industrielles, artisanales, commerciales, agricoles, touristiques, de services, etc., constituent un potentiel de développement pour le territoire permettant de poursuivre la diversification de l'économie territoriale. Les différents leviers d'intervention intercommunale (animation, aides directes, offres en zones d'activité) sont autant de moyens à mobiliser et à renforcer pour accompagner aussi bien de nouvelles entreprises extérieures que les acteurs économiques locaux.

## 4 La préservation du cadre de vie et de l'environnement

Au travers des axes stratégiques liés aux 3 valeurs socles précédentes, l'ensemble des actions mises en œuvre devront prendre en compte la valeur transversale consistant à préserver le cadre de vie du Lauragais et l'environnement sur le territoire de manière plus large. Véritable ligne directrice de l'action intercommunale, elle est également le fruit d'actions spécifiques.

Proximité avec la métropole toulousaine, beauté des paysages façonnées par l'agriculture au fil des siècles, villages typiques et calmes, commerces et services proposés, sont autant d'éléments qui constituent un environnement et un cadre de vie agréable et qui attirent chaque année plus de 548 nouveaux arrivants. Pour les élus de Terres du Lauragais, il est nécessaire de continuer à accueillir de nouveaux arrivants tout en préservant les atouts environnementaux du territoire. La préservation de l'environnement, par le développement de nouvelles mobilités, la préservation des ressources naturelles ainsi que la maîtrise des énergies constituent une priorité de la communauté de communes, au travers de l'ensemble de ses actions.



# DES ORIENTATIONS POUR METTRE EN OEUVRE LA STRATÉGIE

## 1. La solidarité territoriale

### AXE 1 - CONFORTER LA SOLIDARITÉ COMMUNES - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

#### Objectifs : Créer une vraie solidarité territoriale entre les communes et l'intercommunalité

##### PISTES DE RÉFLEXION

- Renforcer les liens entre les communes et l'intercommunalité par une meilleure participation des communes et élus communaux dans les instances et les prises de décisions de l'intercommunalité
  - > Créer une/des instance(s) regroupant des élus communautaires et des élus communaux
  - > Renforcer la place des communes dans les prises de décisions et projets de l'intercommunalité
  - > Mettre en œuvre les préconisations de la loi Engagement et proximité en la matière : *conseil des maires pour plus de communication et de coordination, représentation des conseillers communautaires par un conseiller municipal sur des réunions de l'intercommunalité, diffusion des documents utiles aux conseillers municipaux*
- Renforcer les liens entre les communes et l'intercommunalité par un meilleur partage des moyens financiers humains et matériels des communes membres et de l'intercommunalité
  - > Mettre en place un schéma de mutualisation
  - > Partager les moyens afin d'obtenir un niveau de service équilibré pour l'ensemble des citoyens : système de redistribution concerté
  - > Mettre en place un pacte financier et fiscal en cohérence avec le projet de territoire
- Harmoniser les compétences de l'intercommunalité pour davantage d'équilibre des services intercommunaux pour l'ensemble des citoyens

#### Quelques actions proposées par un groupe d'élus :

- > Améliorer le partage de l'information entre les communes et la communauté de communes

## 2. La Proximité

### AXE 1 – LES SERVICES A LA POPULATION

#### Objectifs : Accompagner le développement des services pour répondre à l'évolution des populations

##### PISTES DE RÉFLEXION

- Répondre aux besoins d'animation et de prévention en direction de l'enfance et de la jeunesse
- Favoriser les actions de solidarité et de cohésion sociale
- Accompagner les usagers dans leurs démarches au quotidien et favoriser l'inclusion numérique, la lutte contre l'illettrisme et la lisibilité des services publics
- Travailler sur les équipements et/ou actions d'accueil intermédiaire pour les personnes âgées et handicapées (PAHP)

#### Quelques actions proposées par un groupe d'élus :

- > Organiser des rencontres intercommunales entre personnes âgées tout en développant du lien intergénérationnel

#### Objectifs : Faciliter l'accès au plus grand nombre au sport et à la culture

##### PISTES DE RÉFLEXION

- Impulser une logique de réseau sportif et/ou culturel
- Garantir un maillage d'équipements culturels et sportifs de proximité
- Favoriser l'accès au sport et à la culture pour tous
- Maintenir la dynamique associative des acteurs sportifs et culturels
- Développer des coopérations transversales autour de projets sportifs / culturels

#### Quelques actions proposées par un groupe d'élus :

- > Communiquer sur les événements sportifs et culturels par le biais des réseaux sociaux ou par affichage
- > Étendre l'intervention d'éducateurs sportifs auprès des jeunes sur d'autres communes de la communauté de communes
- > Mettre en place des ateliers sport/autonomie pour les personnes âgées

#### Objectif : Garantir un accès aux services de santé

##### PISTES DE RÉFLEXION :

- Être acteur des travaux menés par la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) du Lauragais
- Contribuer à une couverture équilibrée de l'accès aux soins
- Aider au recrutement des personnels de santé et de structures de soins, accompagner la formation de professionnels
- Affiner le diagnostic du Projet Social de Territoire sur les types de soins manquants
- Étudier la mise en place d'aides à l'immobilier ou de réductions fiscales pour l'installation des professions médicales déficitaires



## 3. L'attractivité économique

### AXE 1 – LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

#### Objectifs : Développer l'emploi sur place

##### PISTES DE RÉFLEXION

- Satisfaire les besoins des entreprises
- Accompagner et apporter un niveau d'information satisfaisant aux entreprises en développant un parcours d'installation d'entreprises clé en main
- Anticiper le foncier à moyen et long termes pour l'accueil d'entreprises
- Développer des domaines d'activités : agro-alimentaire, circuits-courts, santé-social, silver économie, tiers-lieux, tourisme, ...

#### Quelques actions proposées par un groupe d'élus :

- > Identifier du foncier pour accueillir des TPE
- > Revaloriser des emplois par le biais de l'action intercommunale notamment dans le social et la santé
- > Attirer des entreprises localisables « n'importe où » par le biais de tiers-lieux

#### Objectifs : Diversifier et structurer l'activité économique

##### PISTES DE RÉFLEXION

- Mise en œuvre du Schéma de développement stratégique des Zones d'Activités Economiques
- Anticiper et favoriser le développement des activités de tourisme, notamment les loisirs de pleine nature
- Identifier les équipements et services manquants et favoriser leurs implantations
- Développer de nouvelles formes de travail par une politique de développement de tiers lieux, Incubateurs, etc....

#### Objectif : Développer les commerces de proximité

##### PISTES DE RÉFLEXION

- Accompagner les communes pôles dans leur politique de redynamisation des bourgs centre
- Mutualisation de manager de centre ville
- Accompagner les commerçants sur leur visibilité numérique et amplifier les services à distances
- Maîtriser dans les documents de planification des communes le bon équilibre des zones commerciales de périphérie et les centres villes

### AXE 2 - LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

#### Objectif : Développer et qualifier l'offre touristique du territoire

##### PISTES DE RÉFLEXION

- Développer et structurer l'activité touristique avec le concours de l'office de tourisme et des prestataires locaux
- Recenser l'offre de produits touristiques et identifier les complémentarités afin de mieux valoriser la marque "Lauragais Tourisme"
- Développer les itinéraires doux
- Réaliser un Schéma de Développement Touristique
- Développer et qualifier l'offre touristique le long du Canal du Midi
- Etudier le repositionnement de l'OTI sur le territoire pour un meilleur rayonnement

#### Quelques actions proposées par un groupe d'élus :

- > Développer les points d'accueil de l'office de tourisme sur les équipements existants (exp. : bibliothèques et médiathèques, mairie...)
- > Valoriser les producteurs locaux (circuits courts) par le biais du tourisme (exp. Rallye pédestre, autocar, etc.) et de boutiques de ventes en centre-bourg
- > Trouver un point d'étape sur le Canal du Midi à partir duquel les circuits peuvent être développés (transversalité pédestre, vélos électriques, véhicules électrique) et y développer des projets culturels

### AXE 3 - L'AGRICULTURE

#### Objectifs : Reconnecter l'agriculture au territoire

##### PISTES DE RÉFLEXION

- Relocalisation de certaines filières
- Privilégier l'utilisation des produits locaux dans la restauration collective
- Accompagner les unités de transformation in situ et itinérantes
- Favoriser la diversification agricole dans les PLU des communes
- Favoriser l'implantation de boutiques de producteurs locaux dans les centres-villes
- Animer ce tissu économique à travers les marchés de producteurs et/ou à la création d'évènementiels
- Accompagner les pratiques agricoles pour limiter les impacts sur la vie locale

#### Quelques actions proposées par un groupe d'élus :

- > Créer un évènement annuel : Foire « Terroirs en Lauragais »
- > Créer un "Drive fermier" sur le territoire

## 4. La préservation du cadre de vie et de l'environnement

### AXE 1 – L'ENVIRONNEMENT

#### Objectifs : Placer l'environnement au cœur de notre projet

##### PISTES D'ACTIONS À TRAVAILLER :

- Mise en oeuvre du PCAET en privilégiant les actions qui portent sur :
  - > La réduction des déchets et l'amélioration de la gestion des déchets
  - > L'exemplarité de la collectivité dans le domaine environnemental
  - > La réduction des déplacements ou les déplacements dits propres
- Accompagner le développement des énergies renouvelables
- Coordonner les 3 syndicats de rivière qui œuvrent pour la GEMAPI sur le territoire
- Optimiser et harmoniser les services d'eau et d'assainissement sur le territoire en coordonnant les différents syndicats du territoire

#### Quelques actions proposées par un groupe d'élus :

- > Eduquer les jeunes (3-10 ans) à la préservation de l'environnement par la poursuite et la programmation de l'intervention des ambassadeurs du tri
- > Créer un service en régie qui traite nos déchets verts non utilisés pour faire du bio carburant

### AXE 2 – LA MOBILITE

#### Objectifs : Faciliter la mobilité sur le territoire

##### PISTES D'ACTIONS À TRAVAILLER :

- Développement des accueils et services mobiles, permanences Maisons France Services sur les communes pôles
- Favoriser le rayonnement des services publics par la mise en œuvre de guichets communs (commune/intercommunalité)
- Réaliser une étude de mobilité
- Adapter l'offre et améliorer la performance des transports à la demande
- Promouvoir le schéma de mobilité douce dans les communes pôles
- Favoriser le covoiturage et des méthodes de travail « hors des murs » (coworking, télétravail)
- Soutenir des initiatives pour la création et l'entretien des sentiers

#### Quelques actions proposées par un groupe d'élus :

- > Développer une itinérance des services publics sur les communes éloignées des transports en communs : MSAP itinérante établie avec un équipement mobile

## LES SUITES À DONNER

Ce premier **travail de réflexion** sur le projet de territoire permet aujourd'hui de donner des **lignes stratégiques** et des **pistes d'intervention** pour la communauté de communes.

Ce document constitue une **base de travail** pour une prochaine étape qui sera réalisée par les équipes élu(e)s issues des prochaines élections municipales et communautaires. Un travail d'appropriation puis d'élaboration plus approfondie du projet de territoire apportera **une dimension plus opérationnelle**. Les actions prioritaires pour ces prochaines années seront alors déterminées, définissant ainsi la **feuille de route de Terres du Lauragais**. Cette nouvelle stratégie sera articulée avec d'autres démarches territoriales d'intervention telles que le projet culturel de Terres du Lauragais ou encore le projet social de territoire en partenariat avec le Département...

Chaque action qui **sera priorisée** pourra faire l'objet d'une fiche action détaillée permettant de définir plus précisément le contenu du projet ainsi que les **moyens d'action** voire les **modes d'évaluation** mis en place. Ce projet de territoire sous forme de véritable feuille de route, partagée et à destination des élus, agents et partenaires locaux, pourra alors être mise en œuvre sur les années à venir. Une méthodologie de suivi et d'actualisation du projet de territoire complètera la démarche afin de répondre à la volonté première d'avoir un **projet de territoire opérationnel et itératif**.



[www.terres-du-lauragais.fr](http://www.terres-du-lauragais.fr)

**SIÈGE ADMINISTRATIF**

73, av de la Fontasse  
31290 Villefranche-de-Lauragais  
Tél. 05 31 50 45 50  
Mail : [accueil@terres-du-lauragais.fr](mailto:accueil@terres-du-lauragais.fr)



**ANTENNE**

**Secteur Caraman**  
7, av du 8 mai 1945 - 31460 Caraman  
**Secteur Nailloux**  
3, rue de la République - 31560 Nailloux

*Document co-rédigé par :*

*Haute-Garonne Ingénierie et la Communauté de communes de Terres du Lauragais*

*Plusieurs de ces étapes ont bénéficié d'un appui technique des services du Conseil départemental de la Haute-Garonne et de Haute-Garonne Ingénierie :*

*> le diagnostic (2018-2020) ;*

*> l'animation, l'accompagnement méthodologique et la rédaction du projet de territoire (2019-2020).*